

## Scolarisation des élèves qui présentent un TSA :

ouverture de 7 dispositifs innovants

dans le Rhône entre 2015 et 2022.



La création de nouveaux dispositifs sur l'autisme dans le département du Rhône s'inscrit dans l'évolution générale de l'école et de la société inclusive.

Les plans Autisme qui se sont succédés ont permis la création de dispositifs innovants qui renforcent la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale et du médicosocial ; cette coopération s'exerce à tous les niveaux de la hiérarchie et concerne tous les professionnels de l'école. Les municipalités sont étroitement associées aux projets d'ouverture des dispositifs financés en grande partie par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

### 6 UEMA (Unités d'Enseignement Maternelle Autisme)

- Maternelle Truffaut, Lyon 5 (APAHJ), 2015
- Maternelle Anatole France, Vénissieux (AFG), 2016
- Maternelle Camille Claudel, Villefranche-sur-Saône (APAJH), 2020
- Maternelle Marie-Curie, Grigny (ACOLEA), 2021
- Maternelle Anne Sylvestre, Lyon 8 (IRSAM), 2022
- Maternelle Jean Zay, Villeurbanne (AFG), 2022

Les UEMA ont vu le jour avec le 3<sup>ème</sup> plan Autisme (2013-2017). L'originalité de ces dispositifs est qu'ils sont pilotés par un enseignant qui assure la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels. L'UEMA fait partie intégrante du fonctionnement de l'école maternelle.

Ces dispositifs font le pari d'une prise en charge précoce et intensive d'enfants diagnostiqués très jeunes (2 à 3 ans), ce pari étant que plus les enfants seront outillés jeunes pour développer les aptitudes nécessaires aux apprentissages, plus ils auront de chances de développer des compétences sociales et scolaires qui leur permettront de devenir des adultes autonomes.

### Les élèves :

Le dispositif accueille 7 enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles sévères du spectre de l'autisme et n'ayant pas développé de communication verbale. Ils sont présents à l'école sur le même temps que les autres élèves de leur classe d'âge, pour les temps consacrés aux apprentissages et à l'accompagnement médico-social. Le principe est celui d'une scolarisation au plus tôt (année civile des 3 ans) et d'un accompagnement durant 3 années maximum, même si cette durée peut être diminuée en cours de scolarisation pour divers motifs (accès à la scolarisation en milieu ordinaire par exemple).

## **Les professionnels du médico-social :**

Le projet est aussi porté par une association médicosociale qui recrute des professionnels experts pour prendre en charge les enfants : éducateur (trice)s spécialisé(e)s ou éducateurs (trice)s de jeunes enfants, psychologue comportementaliste, orthophoniste, psychomotricien.ne... Tous ne sont pas recrutés à plein temps, notamment les professionnel(le)s paramédicaux.

Ils interviennent également lors des temps de restauration de la mi-journée, au titre des actions éducatives et d'apprentissages ; ils peuvent intervenir sur les temps d'activité hors temps scolaires (guidances parentales) et sur les temps périscolaires.

Nos UEMA sont portées par quatre associations :

AFG Autisme (Association Française de Gestion de services et établissements pour personnes autistes),

ACOLEA (Association ACOLEA AMPH-Médico-social),

APAHJ (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés),

IRSAM (Institut Régional des Sourds et Aveugles de Marseille).

## **Le partenariat au cœur du dispositif**

Des évaluations très fines des capacités des élèves et de leur niveau de développement s'articulent avec la mise en place d'objectifs pour acquérir les compétences scolaires de l'école maternelle.

Les directeur(trice)s d'école et les enseignant(e)s coopèrent étroitement avec l'enseignante du dispositif et les professionnel(le)s de l'UEMA pour proposer des scolarisations individuelles en classe de référence, construire des projets communs, les actions sont inscrites dans le projet d'école.

### **1 UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme)**

- Ecole Élémentaire René Beauverie, Vaulx-en-Velin

La création des UEEA s'inscrit dans la mise en œuvre de l'engagement n°3 de la Stratégie Nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022 (dernier plan Autisme). L'UEEA de Vaulx-en-Velin a ouvert ses portes en 2018.

L'UEEA est un dispositif Education Nationale avec l'appui du médico-social, implanté dans une école primaire. L'UEEA est décrite comme une ULIS renforcée.

L'UEEA a vocation à scolariser des élèves appartenant à la classe d'âge de l'école élémentaire pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2, puis de début de cycle 3.

## **Les élèves**

7 à 10 enfants de la classe d'âge de l'école élémentaire, scolarisés à temps complet.

## **Les professionnels**

L'équipe est composée de deux professionnels de l'Education Nationale : une enseignante spécialisée et une AESH et deux professionnels du médico-social (éducatrice spécialisée et monitrice éducatrice). C'est l'association APAJH qui porte le projet de l'UEEA avec l'EN.

## **Le partenariat au cœur du dispositif**

Les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de l'UEEA interviennent conjointement sur les temps de classe, sur les temps de récréation et sur les temps de restauration scolaire.

Les élèves prennent part progressivement à des temps de scolarisation réguliers en classe de référence, les temps sont aménagés en fonction de leurs besoins spécifiques, tout comme les accompagnements.

Le projet de l'unité d'enseignement s'inscrit dans le projet d'école. La directrice d'école favorise l'accès à une scolarisation de qualité pour les élèves de l'unité d'enseignement dans la communauté des élèves de l'école, les enseignants de l'école s'impliquent aussi pour maximiser l'efficacité des temps de scolarisation en classe de référence. Ils sont associés aux projets de scolarisation, ils bénéficient de l'appui et de l'étayage de l'équipe intervenant au sein de l'UEEA.

L'enseignante de l'UEEA coopère avec ses collègues pour permettre une effectivité de ces temps de scolarisation, mais également pour favoriser l'inscription de la démarche inclusive au fonctionnement général de l'école.

Le cahier des charges des UEMA et de l'UEEA prévoit une supervision d'un professionnel extérieur à la structure médico-sociale ; ce dernier intervient régulièrement pour optimiser les pratiques de tous dans le respect du cahier des charges de ces dispositifs et des recommandations de bonnes pratiques de la HAS (Haute Autorité de Santé).

Les UEMA et l'UEEA ont la particularité de réunir à l'école des professionnels de cultures différentes qui apprennent à travailler ensemble pour mener à bien des projets éminemment scolaires où la place des parents est privilégiée pour une réelle co-éducation. Le partenariat qui s'opère permet à tous les professionnels de monter en compétence ; ce qui profite aux élèves qui présentent un TSA profite aussi à bien d'autres élèves des classes de référence.